



PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL 2 MARS 2020

Ordre du jour :

- Renouvellement de l'emprunt relais subvention
- Questions diverses

L'an deux-mille-vingt, le deux mars à 16h00, les délégués du comité syndical du Syndicat JAVO, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de PARNE SUR ROC, sous la présidence de Robert GESLOT, Président.

Etaient présents : Robert GESLOT, Adélaïde DEJARDIN, Marcel DUCHEMIN, Guillaume AMIARD, Philippe SAUVAGE, Xavier POTTIER, Sophie BOULIN, Fabrice PAUMARD, Rémy LENORMAND, Michel FORET, Yannick COQUELIN, Guy DELAMARCHE.

Etaient absents excusés : Louis BONNEAU, Claude GEORGET, Jacques MAIGNAN, Bruno MAURIN, Christian RAIMBAULT, Michel FORTUNE, Louis MICHEL.

Le Comité Syndical désigne pour secrétaire de séance : M. Rémy LENORMAND.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT précisant que, le Comité syndical ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 16h00, la séance du Comité syndical du 2 mars 2020 n'a pu se tenir, soit :

- 12 présents sur les 27 en exercice.

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical sera à nouveau convoqué à cinq jours au moins d'intervalle. A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical est fixé au 10 mars à 14h00 à la mairie d'ARGENTRE.

La séance est levée à 16h30.

Le secrétaire de séance
Rémy LENORMAND